ligue moto Rhône Alpes	**MOTOCROSS REGLEMENT PARTICULIER** **CHAMPIONNAT SIDE CAR RHONE-ALPES 2017**

ARTICLE 1 : **Coureurs admis**

TOUT PILOTES ET PASSAGERS DE MOTO CROSS TITULAIRE D'UNE LICENCE (NCO, INTER, EUROPEENNE) DE LA LIGUE RHONE-ALPES OU AUVERGNE.

Le plateau sera composé de 30 équipages maximums
. Le Championnat de Ligue est ouvert aux Ligues extérieures et dans la limite des places disponibles.
Cylindrées autorisées de 350cc jusqu'à 750cc 2T ou1000 4T.

ARTICLE 2 : Courses

Les manches devront être séparées par un intervalle minimum de 1 H 15 mn. Tout changement de machine en cours de manche sera sanctionné par l'exclusion du Championnat et l'annulation des points marqués aux épreuves précédentes.
Lorsqu'un passager, régulièrement engagé à une épreuve se trouvera indisponible sur blessure, avant ou après la séance d'essais, le pilote pourra prendre le départ des chronos avec un nouveau passager à la condition que :

a) La blessure soit dument constatée par le docteur de service sur l'épreuve,
b) L'identité du nouveau passager soit régulièrement enregistrée par le club organisateur après contrôle de la licence.
c) Ce nouveau passager ait effectué au moins deux tours de reconnaissance du circuit avec le pilote.

Déroulement : Essai libre : 10 à 15 minutes
Essai chrono : 15 minutes
Manches : 2 de 20 mn + 1 tour

ARTICLE 3 : Classement

Les équipages marquent des points dans chaque manche suivant le barème du Championnat.
Tous les classements de la journée seront aux points (tableau ci-dessous).

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
25	22	20	18	16	15	14	13	12	11

11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème	17ème	18ème	19ème	20ème
10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Tous les équipages (compris hors Ligue) seront classés au Championnat.
À partir du 21ème, ceux-ci marqueront 1 point.

Seront récompensés les 3 premiers équipages de la journée. Le Club organisateur pourra, s'il le souhaite, récompenser plus de 3 équipages (attention un équipage = 2 coupes).

Pour les clauses non évoquées dans le présent règlement, se référer aux règlements Général des Championnats LMRRA et du Championnat Fédéral de l'année 2017 ainsi qu'au code sportif et ses annexes.
En cours de saison, la commission pourra modifier si besoin le présent règlement pour l'adapter, ou pour une épreuve particulière.

TOUS LES ENGAGEMENTS SE FONT SUR ENGAGE-SPORT (VOIR REGLEMENT GENERAL).

Référent pour la saison 2017 :

M. PERRUSSEL-MORIN Bruno *Tél : 06 88 85 69 51* *mail :* nono6946@hotmail.com

CALENDRIER DES EPREUVES SIDE CAR CROSS			
DATE	**CLUB**	**LIEU**	**Dép.**
14 MAI	MC BALDAGO'S	TARARE	69